

Lyon, le 29 décembre 2017

PUBLICITÉS ÉPHÉMÈRES SUR LES TROTTOIRS

La Métropole de Lyon mènera une concertation avec toutes les communes avant la mise en œuvre éventuelle de l'expérimentation

La Métropole de Lyon a pris connaissance du décret publié dimanche 24 décembre 2017 au Journal Officiel concernant le dispositif expérimental de marquage sur les trottoirs à des fins publicitaires.

Cette expérimentation, qui concerne les agglomérations de Bordeaux, Nantes et Lyon va faire l'objet sur le territoire métropolitain d'une concertation impliquant l'ensemble des communes de l'agglomération.

C'est seulement à l'issue de cette concertation que la mise en œuvre éventuelle de ce dispositif expérimental fera l'objet d'une décision des communes et de la Métropole.

Service Presse Métropole de Lyon :
Magali DESONGINS 04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90
mdesongins@grandlyon.com
www.grandlyon.com/presse

